



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 57487

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur le développement de la pratique du football américain dans notre pays. En effet, des étudiants français ayant pratiqué ce sport aux États-Unis où les enfants de familles françaises y ayant séjourné souhaiteraient pouvoir trouver la pratique de ce sport en revenant vivre en France. De plus, des expatriés américains travaillant dans notre pays et leurs enfants souhaiteraient également trouver en France, des villes et des terrains pratiquant cette discipline sportive. Ce développement du football américain pourrait être également une facette intéressante des relations franco-américaines. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'État aux sports est attentif au développement du football américain et soutient la Fédération française de football américain (FFFA), qui a reçu la délégation pour cette discipline ainsi que celles du cheerleading et du flag. L'aide du ministère à cette fédération a été particulièrement importante en ce qui concerne le développement de la pratique chez les plus jeunes, notamment par le biais du flag (dérivé de football américain, mixte et sans contact) qui s'avère être aussi une discipline de plus en plus pratiquée dans les écoles et les collèges. Actuellement, la Fédération française de football américain représente près de 15 000 licenciés jouant dans plus de 200 clubs répartis sur l'Hexagone. Si, pour des raisons historiques, l'accès à la pratique du football américain n'est pas le même selon les régions, la fédération s'est efforcée, depuis sa création, en 1983, de se doter de clubs et d'organes déconcentrés sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de la convention d'objectifs 2009-2012, il a été demandé à la FFFA de s'engager sur un certain nombre d'indicateurs financiers et sportifs. En ce qui concerne la structuration régionale, des objectifs ont été non seulement identifiés mais aussi clairement formalisés. En 2007, la Fédération française de football américain rassemblait 17 ligues ; aujourd'hui, ce sont 18 ligues qui permettent la pratique de ce sport. Pour 2012, les objectifs fédéraux ont fixé à 21 le nombre de ligues. Dans ce contexte, l'accès à la pratique du football américain en France devrait donc être de plus en plus facilité.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57487

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2009, page 8012

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12356